

"La pierre la plus solide d'un édifice est la plus basse de la fondation".

L'in **FO44**



Numéro 37- Juin 2010

Saint-Nazaire

Création du Comité de Liaison et d'Information (CLI) REUNION DU 31/05/2010



Lors du CTPD conjoint du 10 mai 2010 les Organisations syndicales ont demandé le relogement temporaire des agents de tous les services de SAINT NAZAIRE pendant la durée des travaux de réhabilitation de l'immeuble fiscal de SAINT NAZAIRE.

Les O.S ont exigé et obtenu la mise en place d'un comité de liaison et d'information concernant ces travaux .

FO DGFIP était également intervenue sur ce sujet et avait notamment déposé une motion concernant le travaux et le nouveau plan de stationnement de la ville de SAINT NAZAIRE et ses conséquences sur la vie des agents.

Le comité de suivi des travaux de réhabilitation du centre des finances publiques de St-NAZAIRE qui associe l'encadrement, les agents et les organisations syndicales sur l'ensemble des sujets liés à cet important chantier a tenu sa première réunion le lundi 31/05.

Les représentants de l'administration ont donc informé les présents et tenté de faire le tour de tous les problèmes concernant les travaux de réhabilitation de l'immeuble de ST NAZAIRE.

Ordre du jour

- Fonctionnement du comité
- Historique du dossier travaux – raisons du choix de la réhabilitation – étapes à venir
- Solution de relogement
- Sujets divers avec notamment le nouveau plan de stationnement payant

Objectif du comité de liaison et d'information (CLI)

Donner de l'information à l'ensemble des chefs de service et des agents de ST-NAZAIRE et les associer aux différents choix qui pourront être faits

Historique du dossier

Pourquoi le choix de la réhabilitation ? La résidence de ST NAZAIRE présente deux sites .Il est prévu de regrouper à terme l'ensemble des services sur un seul SITE.

Dans le cadre d'une réflexion menée en préfecture, il a été décidé conformément à ce que prône la politique de l'Etat d'optimiser l'occupation des surfaces.

Il y avait plusieurs options et plusieurs études ont été menées sur l'Hôtel des Finances

-étude sur la structure de l'immeuble avec un renforcement à faire sur les structures et notamment renforcement à prévoir sur structure aux 2^e et 3^e niveaux car un enfoncement des cloisons est constaté

-étude capacitaire: sur la réelle capacité à accueillir tout le personnel . Cette étude a montré que tout le monde pouvait être logé

-dernière étude sur l'opportunité de construire ailleurs:

Fallait-il vendre les deux immeubles et construire un nouvel immeuble?

Le choix s'est donc porté sur la rénovation pour des questions de coût, de conserver un seul site et de conserver l'implantation en centre-ville avenue du Gal de GAULLE.

Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est pilotée par la Centrale – bureau BP2C-

- 1^{ère} étape sur cette opération : la maîtrise d'ouvrage pour l'étude de faisabilité
- 16 candidats retenus sur 22 reçus après réception des plis le 18/06/2009
- Appel d'offres le 18/12/2009 avec envoi du programme de travaux

Nature des travaux: GROS OEUVRE et autres

A faire dans un premier temps:

- adaptabilité aux personnes à mobilité réduite
- réfection des sanitaires, ventilation mécanique
- adaptation cage ascenseur
- installation monte charge
- fenêtres
- problèmes sur rue de Bretagne : reprise du mur rideau qui est à reconstruire
- réfection menuiseries intérieures, revêtement de sol, peintures et plafonds

Tous ces travaux seront organisés en fonction des équipes avec création de zones tampon si travail en site occupé.

Le gros problème de ST NAZAIRE est la présence de demi étages non desservis par l'ascenseur.

Il a été confirmé que le rez-de-chaussée n'était pas concerné par les travaux. Le problème immédiat de l'accueil étant celui du sas d'entrée pour lequel il faudra trouver une solution. Des travaux seront donc effectués à l'accueil dans un second temps.

Aucune solution concernant les agents du Trésor qui travaillent au rez-de-chaussée n'est proposée à ce jour.

La direction a précisé que les 4^{ème} et demi et 5^{ème} niveau ne seraient pas forcément occupés. En fait, ils sont dans l'attente du premier projet de l'architecte pour connaître comment seront utilisées les surfaces et que rien n'est définitivement établi quant à l'occupation future des niveaux.

18/01/2010 : 3 offres ont été reçues. Après retraite, l'entreprise retenue : architecte Marc VITTEL (35) et Bureau d'Etudes Techniques ARIA

Etapas à venir :

Fin juin APS (avant Projet Sommaire) , l'architecte doit répondre alors au cahier des charges et rentrer dans l'enveloppe budgétaire.

Ensuite, APD (avant Projet Détaillé),

puis DCE (rédaction du dossier de consultation), passation des marchés de travaux, et enfin, les travaux **débuteront au mieux début 2011.**

Il est également mentionné que le projet avait déjà fait l'objet d'une étude par des économistes.

Une question concernant la liaison directe possible entre services et architecte a été posée par un participant. Réponse négative dans un premier temps mais cela pourra peut être se faire au niveau local – il n'y a pas de difficultés ou d'objection à cela.

Solution de relogement étudiée par le bureau DB2C :

La Direction a indiqué qu'une solution de relogement temporaire était recherchée mais que la décision appartenait à la direction générale.

La Direction Centrale est saisie à ce sujet, mais pas de réponse à ce jour. De toute façon la réponse sera fonction de la nature exacte et des modalités de conduite des travaux

En première réponse, pour la Direction centrale ce type de réhabilitation en site occupé est habituel et ne pose a priori pas de gros problèmes.

Malgré tout ils ne sont pas fermés à un déménagement éventuel.

Pour cela un avant projet sommaire doit leur être présenté.

L'un des intérêts de faire les travaux en site non occupé étant l'accélération des travaux de gros œuvre et donc un moindre coût

Le relogement des agents est donc pour la Direction locale une problématique à gérer.

Un des participants a fait remarquer à juste titre que la situation géographique de l'hôtel des finances (centre ville avec locaux d'habitation proches) obligerait les entreprises de gros œuvre notamment, à travailler sur des créneaux horaires ne perturbant pas le voisinage. (pbs de bruits etc)

Il faut également que l'administration centrale intègre ce problème dans sa réflexion car il est fréquent que les entreprises travaillent hors des créneaux horaires normaux pour gagner du temps.

Solutions de relogement étudiées :

Etudes réalisées obligatoirement avec services de la Préfecture

Une des contraintes pour ce relogement étant de proposer un bail précaire aux propriétaires.

Autre point : les MMA devront rester sur le site actuel de l'hôtel des finances avec pbs de sauvegarde

1^{er} projet : locaux d'INTERSPORT en centre-ville (900 m²), propriétaire non intéressé car bail précaire ↪ dossier clos.

2^d projet : immeuble METEOR à l'entrée de ST NAZAIRE à proximité de la gare (1 200 m²) : Immeuble livré brut de pomme sans aucun pré-cablage et loyers demandés très élevés-conditions imposées draconiennes. ↪ le dossier reste donc en suspens

3^e projet : Immeuble AEROLIA-AIRBUS (1 800 m²)

Avantages : mini plateaux + bureaux individuels, donc au niveau de l'espace aucun problème

problème de câblage (pas adapté) mais les services techniques d'Airbus se sont rapprochés de l'administration et seraient prêts à étudier le problème

prix bien inférieur à METEOR,

Par contre, problème de sécurité car site sécurisé. L'aspect service public paraissait inconcevable mais des avancées sont en cours.

L'organisation de la réception du public est à voir...**piste assez sérieuse toutefois c'est la solution la plus aboutie**

Problème soulevés par des intervenants : le site est très mal desservi par les bus : 1^{er} arrêt à 800 m. De plus le site est situé dans une zone industrielle

Autrespistes :

- **France Telecom** : bâtiment de la CARENE sans suite
-
- **CAF** : Libre mais pas de possibilités car la CAF aurait prévu des solutions de restructurations sur ses propres services
- **EDF** : Toujours en cours - rencontre prochaine prévue mais situation géographique non connue
- **Solutions modulables algecos** : cette dernière solution est abandonnée car présentant un coût trop élevé.

Localement il est souhaité de faire les travaux en site inoccupé mais la tendance aujourd'hui est de faire les travaux en site occupé (en attendant réponse DG)

Hypothèse travaux en site occupé

Nous avons posé la question du déménagement éventuel de certains services vers PRESSENSE avec la création de zones tampons dans le bâtiment avenue Gal De GAULLE.

La réponse de la direction est que effectivement des services comme la Brigade de Vérifs et le Pole ICE seraient éventuellement concernés.

Mais pour cela la surface de PRESSENSE devra être optimisée.

En cas de déménagement, la direction a également précisé que le CDIF et les Hypothèques ne seraient pas concernés.

Divers :

Une question concernant la problématique de l'amiante a été posée.

Un diagnostic amiante a été établi en 2005 et adressé à chaque service Le document DFA est en possession du gestionnaire de site actuel.

Résultats : Il est constaté la présence d'amiante dans le local chaufferie et le local matériel. Une opération de désamiantage devrait commencer en juin (durée prévue : 1 mois)

Il y a également de l'amiante dans les faux plafond des sanitaires mais ne présente aucun danger. Elles sont protégées par un autre faux plafond (les plaques empêchent le contact direct avec les surfaces amiantées)

Existence aussi d'amiante dans poteaux de soutien du bâtiment mais des plaques isolantes en aluminium les recouvrent en protection.

De toute façon, avant de débiter les travaux il y a obligation de faire un nouveau diagnostic qui devra être joint au dossier de consultation. Le nouveau diagnostic concernera les éléments touchés par les travaux (Façades par exemple)

Plan de stationnement :



Le point a également été fait sur les problèmes futurs de stationnement autour de l'hôtel des finances de SAINT NAZAIRE.

Des échanges se poursuivent avec M LUNEAU chargé du dossier à la Mairie.

En fait rien n'est figé à ce jour !

Aucune décision n'est arrêtée et aucune date de mise en œuvre existe aujourd'hui.

Si le nouveau plan de stationnement est mis en œuvre il sera contrebalancé par la création d'un autre parking à proximité avec navette gratuite.

Après enquête, la direction estime que 70 personnes environ seraient contraintes d'utiliser leur véhicule personnel, une partie acceptant de prendre les transports en commun.

Le problème réside dans le fait que les agents prenant un abonnement ne seraient pas sûrs de bénéficier d'une place car aucune estimation, aucune prévision du nombre de places de stationnement n'a été réalisée.

Autre piste : Que les agents bénéficient du stationnement professionnel fixe avec un tarif qui correspondrait au tarif des parkings avec enclos existant déjà.

Tarif 25 €/mois ou 250 € à l'année avec accès par barrière et badge

Les agents étant amenés à bouger bénéficiant eux du stationnement professionnel mobile à 35 €/mois

A la question que nous avons posé de la prise en charge possible par l'administration d'une partie de ces frais il nous a été répondu que l'administration n'avait pas vocation à fournir des places de stationnement à ses agents.

FO DGFIP 44 se félicite et prend bonne note de la volonté de l'administration locale du 44 de trouver des solutions pour éviter que les travaux se déroulent en site occupé.

Des solutions de relogement étant à l'étude FODGFIP 44 sera attentif à ce que ce déménagement soit effectué dans de bonnes conditions

Par contre concernant le plan de stationnement nos critiques demeurent. En Loire Atlantique, ST NAZAIRE est la seule résidence d'importance à ne pas posséder d'emplacements de parking pour ses agents



Comme les emplacements en ville étaient gratuits jusqu'à présent, cela ne posait pas trop de problème.

L'argument de l'administration est de répondre qu'elle n'a pas vocation de mettre à disposition de ses agents un stationnement gratuit (CTPD du 11/02/2010 et réunion du 31/05) et que entre autre il existe des résidences en France qui n'en possèdent pas .Pour **FO DGFIP 44** cet argument n'est pas recevable ! Les agents vont donc devoir une nouvelle fois mettre la main à la poche !

A ST NAZAIRE la situation évolue et on passe donc d'une situation de gratuité avec un nombre suffisant d'emplacements à une situation d'emplacements payants avec un nombre

restreint de places disponibles avec aucune possibilité certaine de se garer sur des parkings dédiés aux salariés du centre ville car l'offre n'existe pas encore.

FODGFIP44 vous tiendra régulièrement informés de la suite donnée à cedossier

  02-40-20-76-56. -  fo.044@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

Permanences

TG / les lundi, mardi et jeudi matins (02.40.20.76.56)

DSF / le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)